

# CHUZELLES

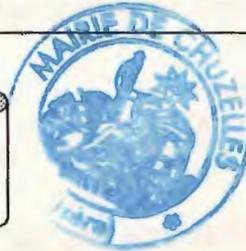
## informations



Mars - avril 2003

n° 65

### Le mot du maire....



Le budget primitif 2003 est un budget sage. En effet, tant que les financements ne sont pas connus pour des opérations importantes tel que l'assainissement des Serpaizières ( négociation en cours avec l'agence de l'eau et la région) et l'agrandissement de l'école (plusieurs avant-projets sommaires sont en cours de préparation par l'architecte), le conseil municipal a décidé de « geler » la bibliothèque projetée sous la mairie.

En revanche, la réalisation du programme d'électrification rurale à Boussole et Pauphile est lancée. De même la réfection complète de la chaufferie des écoles, restaurant scolaire et mairie est retenue pour cette année, ainsi que l'étude du schéma directeur d'assainissement.

Pendant ces vacances de Pâques, à la demande de la mairie, les travaux du gaz ont été réalisés à proximité des écoles. La commune a également fait procéder en contre-bas de la place de la mairie, à l'élargissement du trottoir et à l'abaissement de la bordure pour assurer un cheminement des piétons et poussettes avec plus de sécurité. Un point d'eau potable est conservé pour les cyclistes.

Concernant le frêt ferroviaire je vous rappelle la manifestation à Lyon du 17 mai 2003 où Chuzelles et la vallée de la Sévenne doivent à tout prix être fortement représentées.

#### Info de dernière minute concernant le PDU :

Lors de la réunion du bureau communautaire de la CAPV du mardi 6 mai 2003, il a été annoncé que l'enquête publique sera avancée au mois de juin 2003.

Les dates et heures des permanences du commissaire enquêteur seront précisées dès qu'elles seront connues.



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2003

L'an deux mille trois, le 28 mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2003

**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CASTRO, DI RUZZA, MIELCZAREK, NAVARRO,  
Mmes : CARRET, GODET, MOREL, SYLVAIN, TERRIER, AURIC, ODRAT, PRAS

**EXCUSEE :** C. BOREL donne pouvoir à J. MIELCZAREK

**ABSENT :** D. CAMUZET

**SECRETAIRE :** A. GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2003 :

Approuvé à l'unanimité.

◇ Délibérations :

1 - Compte administratif assainissement 2002 :

Lecture est faite du Compte Administratif Assainissement 2002, les résultats sont conformes au compte de gestion :

✓ Résultats exercice 2002 :

- section d'exploitation, excédent : 55 098.01 €
- section d'investissement, exercice 2002, excédent : 61 671.19 €

✓ Résultats de clôture, exercice 2002 :

- section d'exploitation, excédent : 57 889.16 €
- section d'investissement, déficit : - 22 728.36 €

Ce qui donne un excédent réel d'exploitation de 35 160.80 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 16 voix POUR

2 - Affectation du résultat : budget assainissement :

Afin de combler le besoin de financement du budget d'assainissement, il est proposé de prélever la somme de 22 728.36 € de la section de fonctionnement et de l'affecter à la section d'investissement du budget primitif 2003.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 16 voix POUR

3 - Compte administratif C.C.A.S 2002 :

Lecture est faite du Compte Administratif CCAS 2002, les résultats sont conformes avec le compte de gestion.

✓ Résultat de la section de fonctionnement, exercice 2002, déficit : - 52.64 €

✓ Résultat de clôture de la section de fonctionnement, excédent : 3 197.55 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 5 voix POUR

4 - Compte administratif communal 2002 :

Lecture est faite du Compte Administratif Communal 2002, les résultats sont conformes avec le compte de gestion.

✓ Résultat, exercice 2002 :

- section de fonctionnement, excédent : 243 433.27 €
- section d'investissement, excédent : 64 036.23 €

✓ Résultat de clôture, exercice 2002 :

- section de fonctionnement, excédent : 605 633.62 €
- section d'investissement, déficit : - 125 290.51 €

Ce qui donne un excédent réel de fonctionnement de 480 343.11 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 16 voix POUR

5 - Affectation du résultat : budget communal :

Afin de combler le besoin de financement du budget communal, il est proposé de prélever la somme de 125 290.51 € de la section de fonctionnement et de l'affecter à la section d'investissement du budget primitif 2003.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 16 voix POUR

6 - Taux d'imposition 2003 :

Pour information, Monsieur le Maire rappelle les taux actuels en vigueur sur la commune :

- Taxe d'Habitation : 11.22 %
- Taxe Foncière (bâti) : 14.26 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 56.10 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 16 voix POUR de maintenir les taux actuellement en vigueur.

7 - Dotation de compensation des ordures ménagères année 2003 :

Après avis de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges approuvé le 03 décembre 2002 et la réunion du Bureau Communautaire du 18 mars 2003 et, après transfert de la Collecte des ordures ménagères et assimilés, la dotation de compensation s'élève à 85 052 € et la dotation de solidarité à 33 235 € pour Chuzelles.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Cette décision est approuvée par 16 voix POUR

#### 8 - Budget primitif C.C.A.S 2003

##### ✓ Section de Fonctionnement :

. dépenses	: 6 619 €
. recettes	: 6 619 €

Après diverses explications, ce budget est adopté par 4 voix POUR et 1 Abstention

#### 9 - Subvention d'équilibre budget C.C.A.S 2003 :

Afin de compenser le besoin d'autofinancement du budget CCAS 2003, il y a lieu de prévoir une subvention d'équilibre de 871 €. Cette somme sera prélevée sur le budget communal, section de fonctionnement, dépense, compte 65736 et affectée au budget CCAS, section de fonctionnement, recette, compte 7474.

Après diverses explications, cette décision est adoptée par 4 voix POUR et 1 Abstention

#### 10 - Budget primitif assainissement 2003

Présentation est faite des différentes prévisions pour l'année 2003

##### ✓ Section d'Exploitation :

. dépenses	: 120 592 €
. recettes	: 120 592 €

##### ✓ Section d'Investissement :

. dépenses	: 446 728 €
. recettes	: 446 728 €

Après diverses explications, ce budget est adopté par 14 voix POUR et 2 Abstentions

#### 11 - Subvention d'équilibre budget assainissement 2003 :

Afin de compenser le besoin d'autofinancement du budget assainissement 2003, il y a lieu de prévoir une subvention d'équilibre de 14 998 €. Cette somme sera prélevée sur le budget communal, section de fonctionnement, dépense, compte 65748 et affectée au budget assainissement, section d'exploitation, recette, compte 7715.

Après diverses explications, cette décision est adoptée par 14 voix POUR et 2 Abstentions

#### 12 - Budget primitif communal 2003

Présentation est faite des différentes prévisions pour l'année 2003

##### ✓ Section de Fonctionnement :

. dépenses	: 1 327 314 €
. recettes	: 1 327 314 €

##### ✓ Section d'Investissement :

. dépenses	: 854 464 €
. recettes	: 854 464 €

Après diverses explications notamment sur les enveloppes budgétaires, ce budget est adopté par 9 voix POUR et 7 Abstentions

#### 13 - Provision pour risques et charges :

Compte-tenu d'un risque éventuel probable, Il y a lieu de constituer une provision de 1109 € comptabilisée comme suit :

- section de fonctionnement, dépenses 6875
- section d'investissement, recettes 1518

Après diverses explications, cette décision est adoptée par 9 voix POUR et 7 Abstentions

#### 14 - Attribution des subventions aux associations :

Suite au vote du budget primitif, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur les subventions attribuées aux associations.

Lecture est faite des propositions émises par la commission en charge de ce dossier.

Après diverses explications, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 2 Abstentions, attribue les subventions suivantes pour un montant total de 11 649 € :

Centre Mille Loisirs	850 €
Ecole de musique	920€ + subv.except.300 €
Chorale	280 €
Harmonie	300 € + subv.except.Centen aire 500 €
Football Club de la Sévenne	650 €
Association Familiale	200 €
Club des Anciens	100 €
Gymnastique volontaire	150 €
Odyssée des Jeunes	150 €
Rugby Club de la Sévenne	350 €
Transport rugby regroup.	si manifestation effective justifiée 230 €
ACCA	250 €
Ass.Parents d'Elèves	150 €
Ski Club de la Sévenne	150 €
Ass.Pêcheurs Gère Rhône	100 €
Comité des fêtes	si constitution et réalisation effective 3000 €
ADMR	1900 €
AFIPAEIM	180 €
Association des Maires	15 €
Prévention routière	60 €
Chambre Métiers Vienne	368 €
Chambre Métiers Rhône	376 €
Bibliothèque pédagogique	70 €
Comité Probation	50 €

15 - Convention avec l'association chuzelles, histoire et patrimoine pour statues st maxime :

L'Association « Chuzelles, Histoire et Patrimoine » désire participer au financement de la restauration des statues de la vierge à l'enfant et de Saint-Maxime. Pour valider le règlement, une convention doit être passée entre la commune et l'association.

Il y a donc lieu de donner tout pouvoir au maire pour signature de document, de pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 16 voix POUR.

16 - Zonage d'assainissement : autorisation au maire pour signer les pièces du marché :

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour l'ouverture des plis relative :

- ✓ au diagnostic en vue de l'établissement de l'étude de zonage d'assainissement :

La société EPTEAU a été retenu pour un montant total de l'offre HT de 17 428 €

- ✓ à la réalisation du schéma directeur d'assainissement.

Le bureau d'études « C2i » a été retenu pour un montant total de l'offre HT de 8 590 €

Il y a lieu de donner tout pouvoir au maire pour signature de tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 16 voix POUR.

◆ DIVERS :

Environnement :

- ★ Bilan de la Journée environnement de la CAPV du 22 mars :

4 classes des écoles de Luzinay, Serpaize, Vilette-de-Vienne et Seyssuel soit environ 110 enfants, très intéressés, ont participé à cette journée, de même que des représentants des associations de pêche et de chasse ; il est toutefois regrettable que la participation des adultes ait été très modeste.

Cette journée a été très bien préparée, les organisateurs sont à féliciter. Cette journée est à renouveler mais à une autre date que celle de Caramentran.

- ★ Bilan de la réunion fleurissement du 14 mars 2003, avec le Conseil Général :

Une soixantaine de personnes ont participé à cette soirée et ont été très satisfaites par la projection de diapositives et le débat qui a suivi.

Des intervenants professionnels ont apporté de nombreux conseils.

FRAPNA :

Lecture est faite d'un courrier d'information transmis par Monsieur le Député attirant l'attention sur la réduction des déchets (de papiers) mise en place par la FRAPNA de la Drôme.

Cette réduction se matérialise par la mise en place d'une pastille autocollante « StoPub » à coller sur les boîtes aux lettres de chaque foyer.

Cette action allègerait les boîtes aux lettres et poubelles d'environ 42 kg par an.

Ces autocollants sont disponibles auprès de la FRAPNA de la Drôme.

Comité Gère Vivante :

Lecture est faite d'un courrier de l'animateur de ce comité sollicitant une rencontre pour évoquer la mise en place d'une campagne d'entretien et de création de mares subventionnées par le département. Ce projet peut intéresser des particuliers.

La commune encourage cette action.

LA POSTE :

Monsieur le Maire a adressé une lettre au centre local de distribution du courrier à Vienne pour manifester son mécontentement face aux absences répétées de distribution du courrier.

Le directeur du centre a justifié ces absences par plusieurs faits : absence de facteurs pour des raisons de santé, RTT, effectifs insuffisants.

Il est regrettable que les responsables de la Poste se contentent de cette réponse type constat.

GDF : point sur les travaux :

Les travaux actuellement en cours sur la RD 36 du chemin du Verdier au croisement de Tourmente devraient s'achever aux environs du 9 avril.

Les travaux sur l'antenne de la RD.123A devraient se dérouler pendant les vacances de Pâques.

La circulation sera ensuite alternée de la place de la Mairie au lotissement le Plein Sud.

A ce sujet, il est rappelé aux parents des enfants scolarisés à Chuzelles de respecter les arrêtés de voirie et la signalisation temporaire pour la sécurité des enfants.

Pour cause de stationnement illicite, un car scolaire a été accroché par un camion vendredi 28 mars.

### Vogue :

Il y a lieu de constater une forte augmentation du nombre de demandes de nouveaux forains, seuls les habitués sont autorisés.  
Ils pourront s'installer à partir du mercredi 14h00.  
Soyons vigilants aux abords des écoles.

### MILLE CLUB : Etat de propreté de la salle :

Il a été constaté que des utilisateurs du Mille Club ne nettoyaient pas ou mal la salle créant une gêne pour les utilisateurs suivants.

Il leur est demandé de signaler en Mairie toute anomalie pour une réaction rapide.

Les responsables du Centre Mille Loisirs constatent également que les abords du Mille Club sont souvent sales. Ils remercient la Municipalité pour le panneau (interdit aux chiens) qui a été posé.

### Emploi saisonnier en juillet et août :

Une info par voie de presse (bulletin, affiche) va être lancée pour l'embauche de 4 emplois saisonniers de jeunes de plus de 18 ans comme en 2002.

### Centre de secours :

Février : 4 interventions  
21h80 d'interventions  
19 personnes engagées.

### Sévenne environnement :

Réunions d'information sur le Contournement Ferroviaire de l'agglomération lyonnaise de 20h30 à 21h30 :

- Mardi 1<sup>er</sup> avril : Salle polyvalente de Villette-de-Vienne
- Jeudi 3 avril : Salle des Arcades à Luzinay
- Lundi 7 avril : Maison pour Tous à St Just Chaleyssin

### Végétalisation de la ZAC des pins :

Elle a été réalisée côté « nord » ce mois de mars.

### CAPV :

Recensement de nos besoins pour l'achat groupé et négocié de modules supplémentaires relatifs au cadastre.

Une intégration de la voirie et des autres réseaux peut être également envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



Arrivée du gaz aux écoles et travaux sur le trottoir de la RD123A



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2003

L'an deux mille trois, le 25 avril, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2003

**PRESENTS :** MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CASTRO, NAVARRO, CAMUZET (à partir de 21h30), BROUZES,  
Mmes : BOREL, CARRET, MOREL, SYLVAIN, TERRIER, AURIC, ODRAT, PRAS, GODET.

**EXCUSES :** J. MIELCZAREK donne pouvoir à M. MOREL.  
G. DI RUZZA donne pouvoir à R. PRAS  
D. CAMUZET donne pouvoir à G. BOURGUIGNON jusqu'à 21h30

**SECRETAIRE :** A. GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.00

### Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2003 :

Diverses observations sont formulées après lecture du compte-rendu :

- ✓ Subvention attribuée à l'ACCA : préciser par courrier que cette subvention tient compte de la prise en charge des réflecteurs.
- ✓ Subvention pour le Comité des Fêtes : cette subvention ne peut être attribuée tant que ce comité n'est pas légalement créé.
- ✓ Budget Primitif 2003 : des modifications sont intervenues en raison d'éléments de dernière minute (grosse réparation sur la tondeuse, aléas informatiques). Par ailleurs une erreur matérielle s'est glissée lors de l'édition des subventions aux associations, (l'APE ne bénéficie pas directement de subvention). Ces diverses modifications ont entraînés des changements dans les différentes imputations.

Ce compte-rendu est accepté par 14 voix POUR et 3 abstentions.

### ◆ Délibérations

#### n°27 - Programme voirie de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois 2003 :

Dans le cadre des travaux de voirie réalisés par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pour l'année 2003 « travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie communale », le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation de

travaux dans la limite d'un montant HT de 23 500 € soit 28 106 € TTC.

#### n°28 - Marché d'électrification rurale « boussole et mûriers » : résultats de la commission d'appel d'offres :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 avril 2003 pour procéder à l'ouverture des plis relatifs au marché d'électrification rurale « Boussole et Mûriers ».

Après examen des différentes candidatures et propositions, la commission a retenu l'entreprise CHABUEL pour son offre d'un montant total de 119 958,31 € H.T.

Il y a lieu de donner tout pouvoir au maire pour la signature de tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### n°29 - Programme d'électrification rurale poste « bourg » : autorisation de lancer les études :

Afin de lancer les études relatives au programme d'électrification rurale poste « Bourg », Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- ✓ l'autoriser à consulter une équipe de maîtrise d'œuvre pour les dites études,
- ✓ rechercher toutes les aides pour le financement (l'Etat - le Conseil Régional - le Conseil Général...).

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

n°30 - Conventions de prestations de services pour l'application du droit des sols à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'instruction des dossiers relatifs à l'application du droit des sols est transférée de la subdivision de la D.D.E. de Vienne à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Afin de formaliser ce transfert, le maire doit signer deux conventions :

- ✓ une convention intervenant entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (service de la CAPV) chargé de l'urbanisme pour l'instruction des dossiers relevant de l'application du droit des sols
- ✓ une convention d'accompagnement intervenant entre la commune et l'Etat (service de la D.D.E.) pour l'instruction par la commune des actes individuels d'urbanisme relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter dans leur globalité ces deux conventions et de lui donner l'autorisation de les signer.

L'instruction des dossiers par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois interviendra à compter du 1<sup>er</sup> mai 2003.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au maire pour signer ces conventions, ainsi que tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

n°31 - Subventions aux associations :

Monsieur NAVARRO, adjoint, explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'attribuer des subventions exceptionnelles à deux associations :

- ✓ au Football Club de la Sévenne, pour le stage de football organisé pendant les vacances de printemps pour les enfants de la Sévenne : proposition 80 €
- ✓ à la Délégation Départementale de l'Education Nationale : à définir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ✓ 80 € au Football Club de la Sévenne, décision adoptée à l'unanimité
- ✓ 50 € à la Délégation Départementale de l'Education Nationale (D.D.E.N.), décision adoptée par 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS.

n°32 - Transformation d'un poste de rédacteur en poste de rédacteur principal :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent Rédacteur bénéficie d'un avancement au grade de Rédacteur Principal.

Il y a donc lieu de transformer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 un poste de Rédacteur en poste de Rédacteur Principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la transformation d'un poste de Rédacteur en poste de Rédacteur Principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

n°33 - Indemnités spécifiques pour certains personnels :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'attribuer certaines indemnités spécifiques à des agents à compter de l'année 2003.

Il propose donc :

- ✓ l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) à un agent administratif qualifié pour un montant annuel de 848,92 € (soit 2 fois le montant de l'indemnité minimale 424,46 € x 2) – (Décret n°2002.61 du 14 janvier 2002)
- ✓ l'attribution de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) à un rédacteur principal pour un montant annuel de 810,43 € (soit 1 fois le montant de l'indemnité minimale 810,43 € x 1) – (Décret n°2002.63 du 14 janvier 2002).

Ces indemnités seront versées en deux fois :

- ✓ la première moitié en juin de chaque année
- ✓ la seconde moitié en novembre de chaque année.

Ces indemnités subiront les augmentations prévues par les textes en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix POUR et 1 voix CONTRE, émet un avis favorable à l'attribution de ces indemnités aux agents concernés et charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés individuels d'attribution à compter de l'année 2003.

n°34 - Convention bilatérale pour mission d'étude et de diagnostic social relative aux besoins des habitants en matière d'enfance et de petite enfance :

Madame BOREL, adjointe, explique au conseil municipal qu'il y a lieu de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention bilatérale avec « Grape Innovations » afin que cet organisme assure pour le compte de la commune une mission d'étude et de diagnostic social relative aux besoins des habitants en matière d'enfance et de petite enfance.

L'opération est menée conjointement avec les 4 communes de la Sévenne.

Cette mission se déroulera sur 14 journées réparties sur avril et mai 2003.

Le coût de cette action s'élève à 3 346,70 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix POUR et 1 voix CONTRE donne tout pouvoir au Maire pour signer cette convention, ainsi que tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

#### Utilisation limitée d'usage de désherbants :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général relatif à l'utilisation des désherbants. Par ce courrier, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour en limiter leur utilisation.

Suite à la mobilisation lancée par le Conseil Général, les membres présents décident de ne pas prendre de délibération en ce sens mais préfèrent une sensibilisation de la population par divers moyens de communication notamment par le bulletin municipal.

Il est rappelé la nécessité d'éviter ou de limiter l'utilisation de produits agréés, d'interdire les produits contenant des matières actives périmées et dangereuses pour la santé.

Il y a lieu de prendre conscience que ces produits polluent la terre et l'eau, précieux héritage à préserver pour les générations futures.

Ce sujet est d'actualité au printemps en raison d'un regain d'activité dans les jardins.

La commune donnera la préférence à l'arrachage notamment de l'ambrosie plutôt qu'à l'utilisation de désherbants.

Un fascicule est à la disposition du public en mairie.

#### ◆ Divers :

##### Recrutement d'un agent de police municipale :

Après examen des demandes et entretiens, il est décidé de retenir la candidature de Mademoiselle BOUDILLON en qualité d'Agent de Police Municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Elle percevra une indemnité de 18 % liée au statut de policier municipal.

##### Comptes-rendus de réunions - Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV) :

###### Commission Aménagement :

✓ Gens du voyage :

Le schéma départemental prévoit une aire de grand passage à Vienne ou Reventin Vaugris et Saint Alban du Rhône.

Ces projets posent des difficultés. La compétence de la CAPV concerne l'aménagement et la gestion des aires. La commission de la CAPV en charge de ce dossier propose que les recherches de terrains soient prioritairement effectuées par les communes concernées.

✓ Projet d'agglomération :

Le Cabinet URBICAND/SOBERCO est chargé d'assister la CAPV dans la définition de son projet d'agglomération.

L'objectif pour cette année est d'identifier quelques projets afin de les prévoir au budget 2004.

✓ Charte « Moyenne Vallée du Rhône » pilotée par la région :

Plusieurs « projets-cadres » ont été définis : Fleuve, Tourisme- PME, Transfert de savoir – Transversalité et grands projets.

###### Commission Sports :

Différents sujets ont été évoqués :

✓ le gymnase des Portes de Lyon (ex-pompiers) devrait être classé salle polyvalente à dominante sportive

✓ la CAPV est à la recherche d'un emplacement pour une salle de gymnastique à proximité du complexe sportif de St Romain en Gal.

✓ un projet d'aménagement d'un terrain synthétique à St Romain en Gal pour pratique du football et du rugby est à l'étude.

✓ le coût d'accès au stade nautique de Saint Romain en Gal devrait être revu à la hausse pour concordance avec les tarifs en cours à la piscine de Villette-de-Vienne.

✓ une étude sur l'ensemble des bassins nautiques de la CAPV a été réalisée pour une réflexion globale.

###### Transfert de la compétence voirie :

Suite à la décision du bureau communautaire en date du 19 février 2003, la CAPV assistée du Cabinet KPMG a entrepris une étude sur le transfert de la compétence voirie.

Celle-ci porte tant sur les aspects techniques (définition de l'intérêt communautaire, cartographie des voies, ...) que sur les aspects financiers du transfert (valorisation sur l'attribution de compensation, ...).

La commune devra prendre rendez-vous avec le cabinet KPMG pour procéder à un état des lieux des modalités techniques et financières actuelles d'exercice de la compétence voirie.

###### Opération « Promouvoir le commerce local » :

Lecture est faite d'un courrier adressé au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois émanant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère et la Fédération des Groupements Commerciaux du Nord-Isère informant d'une manifestation de grande ampleur qui se tiendra du 22 mai au 7 juin 2003.

Le but de cette action est de montrer aux commerçants que la Chambre de Commerce, la Fédération et les élus, sont à leur côté. Mais, aussi, de prouver aux consommateurs l'intérêt de donner vie au commerce local de leur village et de leur ville, en y effectuant leurs achats.

L'Association des Maires et Adjointes de l'Isère se joint à cette manifestation.

### Environnement :

- ✓ Sévenne Environnement : réunion le 05 mai au Mille Club sur le contournement ferroviaire de l'est lyonnais.
- ✓ Par ailleurs et sur ce même thème, à l'initiative d'associations et avec le concours de PARFER (collectif d'élus), une grande manifestation aura lieu le samedi 17 mai à 14h00 à Lyon (départ place Bellecour).

**Les chuzellois sont invités à participer en grand nombre.**

- ✓ L'opération « Printemps de l'Environnement » se déroulera en Isère du 2 au 8 juin 2003. L'action envisagée par la commune porterait sur un nettoyage des sentiers dont la date sera fixée ultérieurement. Les supports matériels pourraient être récupérés auprès du service de la DDAF.

### Plan de Déplacements Urbains (PDU) :

Lecture est faite d'un courrier émanant de quatre chuzellois au sujet du PDU.

Monsieur le Maire rappelle que le sujet a été débattu lors de plusieurs conseils municipaux.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à une réunion publique mais plutôt à la création d'un groupe de travail regroupant des élus, des personnes intéressées par l'environnement, des chuzellois directement concernés.

Ce groupe de travail sera composé d'E. AURIC et G. BOURGUIGNON en tant qu'élus.

### Mares en Isère :

Le Conseil Général lance une journée d'information « connaître et réaliser une mare en Isère » le 21 mai 2003 à Grenoble.

Pour cela, le Conseil Général propose aux communes de financer la création de mares (2250 €) ou leur restauration (1000 €) à hauteur d'une restauration par commune. Le conseil décide d'informer les chuzellois et de recenser les mares existantes sur la commune.

### Epandage des boues :

Une matinée d'information et d'échange sur le thème du recyclage des sous-produits papetiers aura lieu le 23 mai sur le site des papeteries Ahlstrom LabelPack à Pont-Evêque.

R. PRAS et MT. ODRAT se proposent pour participer à cette matinée.

### Conseil Général des Hautes Alpes :

Demande d'un soutien pour une charte en faveur du tracé de l'A51 par Grenoble – St Bonnet en Champsaur – Est de Gap – La Saulce.

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité se prononcer. Toutefois, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une proposition très intéressante pour une alternative à la Vallée du Rhône qui est déjà beaucoup trop chargée en itinéraire de passage.

### Emplois saisonniers :

La Mairie a déjà reçu 4 propositions de jeunes étudiants pour les emplois d'été.

La date de clôture de dépôts des candidatures est fixée au 23 mai 2003.

### Comité des Fêtes :

A l'issue de trois réunions, le Comité des Fêtes ne peut se créer actuellement.

La réflexion se poursuit, les personnes intéressées sont invitées à se regrouper en vue d'une concrétisation effective.

### Intervention des sapeurs-pompiers en mars 2003

8 interventions, 26h80, 33 personnes engagées.

### Cérémonies du 8 mai :

Elles auront lieu à 10h30 à Seyssuel et 11h30 à Chuzelles.

### Réunions de commissions :

- voirie : lundi 12 mai à 19h00
- urbanisme avec Mme PINHEDE (architecte CAUE) : vendredi 16 mai à 17h00
- urbanisme : mercredi 21 mai à 19h00

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 1h40.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



## COMMISSIONS COMMUNALES

### ◆ C.C.A.S – Centre Communal d'Action Sociale

#### Don d'organes

Vous avez une position, dites-la à vos proches



**22 juin 2003**

**3<sup>ème</sup> journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe**

Retrouver une vie normale  
pouvoir faire des projets...

Ce sont des choses simples, mais que chaque malade en attente de greffe espère aujourd'hui. Cet espoir naît de la générosité d'un donneur et du savoir faire des professionnels de la greffe. Pour les malades, votre position sur le don d'organes compte plus que tout, alors faites-la connaître à vos proches.

« 22 juin 2003 : une journée pour faire connaître sa position à ses proches »

Le 22 juin 2003, l'Etablissement français des Greffes organise la 3<sup>ème</sup> journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe.

Ce rendez-vous invite chacun à faire connaître sa position à sa famille. En France, le taux de refus est encore trop élevé (environ 32%) souvent parce que la famille ne connaît pas la volonté du défunt.

Aujourd'hui, si vous faites connaître votre position sur le don d'organes, condition *sine qua non* de la greffe, vous donnez plus de chances à un malade d'être greffé.

**Etablissement  
français  
des Greffes**

EN COLLABORATION AVEC LES HÔPITAUX ET  
LES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DE LA GREFFE

5, rue Lacuée - 75012 Paris  
Tél. : 01 44 67 55 50  
Fax : 01 44 67 55 61  
[www.efg.sante.fr](http://www.efg.sante.fr)

#### Don du sang

La prochaine collecte de sang aura lieu le

**Lundi 16 juin 2003 de 16h à 19h**  
**Au Mille club**

Donner son sang ?

C'est un geste simple mais combien précieux qui s'accomplit l'esprit tranquille, pour toute personne en bonne santé.

Le don est précédé d'un entretien confidentiel et couvert par le secret médical qui permet au praticien de s'assurer qu'aucun risque ne soit encouru par le donneur et le receveur.

Le matériel utilisé pour le prélèvement est stérile et à usage unique.

Les tests de dépistage des maladies transmissibles par le sang sont pratiqués sur chaque don.

Après le prélèvement vous serez accueilli à « l'espace repos » où une collation vous sera offerte.

Le don du sang est indispensable car il n'existe pas aujourd'hui de produit de substitution. Ce don est irremplaçable pour sauver une vie.

Nous comptons sur votre générosité **lundi 16 juin 2003**

#### Emploi temporaire de vacances

La mairie de Chuzelles dans le cadre des emplois temporaires de vacances recherche pour :

- le service administratif : 2 personnes (1 en juillet et 1 en août)
- le service technique : 2 personnes (1 en juillet et 1 en août).

Ces emplois s'adressent en priorité aux jeunes de notre commune à partir de 18 ans.

Si vous êtes intéressés, veuillez adresser votre lettre de candidature au secrétariat de la mairie avant le 23 mai 2003.

## Secours populaire

**Cet été, pour les vacances invitez un enfant.....**

..... ce sera un copain de plus.

Vous trouvez injuste qu'un enfant sur trois ne parte pas en vacances ?

Nous aussi. Avec votre aide, le secours populaire français peut faire reculer cette injustice. Alors offrez des vacances, invitez un enfant cet été.

Pour tout renseignement, appelez l'équipe vacances au 04-76-46-70-06

### Secours populaire français

Fédération de l'Isère  
13 rue Doudart de Lagrée  
38000 Grenoble

## ◆ Voirie

### Travaux voirie Belvédère et place de la mairie

- Lors des travaux GDF pour l'enfouissement des canalisations du gaz, la municipalité les a mis à profit pour la pose de tuyaux PEHD et de fourreaux TPC AL pour des raccordements futurs (ex. source) ainsi que des liaisons entre le Belvédère et la mairie (ex. guirlande et signalétique).

- La fontaine de la place de la mairie, défectueuse, a été déposée et remplacée par une fontaine murale avec robinetterie temporisée. Un « habillage » du muret reste à faire.

#### Trottoir RD123A

- Élargissement du trottoir de la RD 123 A le long de la place de la mairie, afin d'assurer aux chuzellois une meilleure sécurité (trafic de véhicules important).

- Au bas de l'escalier mairie école une partie bateau a été aménagée pour permettre aux poussettes de descendre plus facilement.

- Installation d'un panneau d'interdiction de stationner.

**Le long de ce trottoir le stationnement est interdit, y compris pendant les sorties d'école.**

## ◆ Environnement

### Créer et restaurer des mares en Isère

L'Isère a perdu 50% de ses zones humides dans les 20 dernières années. Les mares en font partie. Nombre d'entre elles ont disparu faute d'entretien ou par comblement avec des remblais, des déchets verts, des ordures.

Le conseil général de l'Isère a décidé de lancer une campagne intitulée « créer et restaurer des mares en Isère ».

Pour cela il propose de financer la création ou la restauration de mares. Les projets sont limités à un par collectivité et les montants maximum des subventions sont de 2250€ pour la création d'une mare et de 1000€ pour la restauration.

Si vous êtes intéressés par cette opération, veuillez prendre contact avec MT. ODRAT en mairie de Chuzelles.

### Journée nationale « printemps de l'environnement »

Cette matinée se déroulera le :

**Samedi 7 juin 2003 à partir de 9h00**

et aura pour but de nettoyer les sentiers de notre village.

Tous les Chuzellois sont invités à participer à cette matinée qui permettra d'embellir nos chemins. Il serait bon de se munir d'un sécateur pour couper les ronces vindicatives et nettoyer au mieux notre espace promenade.

Rendez-vous le samedi 7 juin 2003 à 9h00 devant la mairie.

Des gants et des sacs poubelle seront remis à chaque participant.

**Venez nombreux**

### Les eaux de surface

Une étude sur la qualité de l'eau des cours d'eaux des bassins de la Gère et de la Sévenne a été réalisée par le Syndicat Intercommunal D'aménagement Hydraulique des 4 vallées du Bas Dauphiné, courant 2002.

Étude de GAY environnement de janvier 2003.

Cette étude a pour objectifs :

- Apprécier la qualité physico-chimique des eaux superficielles

- Apprécier l'évolution de cette qualité par rapport à l'état initial de 1993
- Identifier les causes principales d'altération et proposer des actions

Une synthèse de cette étude est en cours de réalisation et sera distribuée avec le prochain bulletin.

**En ce qui concerne la Sévenne**, 5 points de prélèvements ont été retenus, en fonction des principales sources de pollution (domestiques et industrielles) et des usages de la rivière (eau potable, irrigation...).

Deux types d'analyses ont été réalisées :

- ✓ **physico-chimique**
  - macro-polluant hors toxiques
  - bactériologie
  - micro-pollution minérale (métaux)
  - micro-pollution organique (pesticide)
- ✓ **biologique** : caractérise les perturbations sur la vie aquatique
- ★ **Globalement** la qualité physico-chimique macro-polluant hors-toxique de la Sévenne est mauvaise en aval proche du rejet de l'entreprise DANONE et moyenne sur l'ensemble du linéaire entre Luzinay et la confluence avec le Rhône, avec une légère contamination en pesticides en amont de la ZA du Leveau.
- ★ Au niveau micro-pollution métallique la qualité est très bonne pour la Sévenne à Vienne.
- ★ On note une altération de la qualité hydrobiologique au niveau de St Just-Chaleyssin avec ensuite un lent processus d'auto-réparation le long du cours d'eau, ponctuellement contrarié par des apports d'eaux usées des communes riveraine (Luzinay, Villette de Vienne).
- ★ Par rapport à l'état initial de 1993, on note une amélioration des qualités physico-chimique, hydrobiologique de la Sévenne en aval de Luzinay avec toujours une mauvaise qualité au niveau de DANONE.
- ★ Les principaux axes d'amélioration de la qualité de l'eau sont :
  - l'optimisation de la station d'épuration de DANONE et dans une moindre mesure de Villette de Vienne
  - la mise en place d'un traitement des eaux usées de Luzinay.

## L'eau potable en Isère

En Isère la gestion de la distribution de l'eau potable est répartie entre un grand nombre de collectivités.

<b>Comité de bassin</b>	Définit les grands axes politique
<b>Agence de l'eau</b>	Aide financière aux collectivités
<b>SIE du nord de Vienne</b> Syndicat Intercommunal des eaux du Nord de Vienne	Propriétaire, gestionnaire de tout le réseau, et distributeur
<b>SDEI</b> Société de Distributions d'eau Intercommunales	Société fermière à qui est confiée l'exploitation
<b>DDASS</b> Direction Départementale Des affaires Sanitaires et Sociales	Organisme d'état chargé du contrôle de l'eau

L'eau du réseau de distribution publique est un produit alimentaire qui fait l'objet de multiples attentions (conformité aux limites de qualité, autorisation des captages, choix des matériaux en contact avec l'eau).

Pour garantir sa qualité, la réglementation se fonde sur le code de la santé-publique.

Le service santé-environnement de la DDASS est chargé de l'organisation du contrôle sanitaire depuis les captages jusqu'aux points de distribution, de la surveillance analytique des eaux distribuées et de réagir aux anomalies constatées.

Différents paramètres sont analysés :

- ✓ **Qualité microbiologique :**
  - contamination par les bactéries, virus, parasites
  - la réglementation exige l'absence d'organismes pathogènes dans les eaux de distribution
- ✓ **les nitrates :**
  - maillon du cycle de l'azote présents essentiellement dans les engrais azotés organiques ou minéraux et ponctuellement dans les rejets d'eaux usées domestiques et industrielles ou les bâtiments d'élevage
  - la réglementation européenne confirme une limite qualité de 50mg/L. Au delà de

cette limite, une information circonstanciée à la population doit être effectuée.

- ✓ Les pesticides ou produits phytosanitaires :
  - Ce sont des produits chimiques organiques pour la plupart utilisés pour protéger les cultures, contre les espèces animales ou végétales nuisibles ainsi que pour désherber.
  - La réglementation européenne a confirmé les limites qualité à 0.1µg/L par substance ou métabolite et 0.5µg/L pour le total des substances.
- ✓ La dureté ou titre hydrotimétrique (TH)
  - C'est la teneur en sels dissous de calcium et de magnésium. Elle est étroitement liée à la nature géologique des terrains traversés.
    - une eau calcaire avec un TH élevé est dite dure et est entartrante
    - une eau peu minérale avec un TH faible est dite douce et favorise la corrosion des métaux des canalisations.
  - La dureté de l'eau ne fait pas l'objet de limite ou de référence de qualité
  - La référence de qualité est fixée pour le pH qui doit être compris entre 6.5 et 9 et la conductivité entre 180 et 1000µS.
  - De plus l'eau ne doit pas être agressive ni corrosive.
- ✓ Le plomb a vu sa limite qualité fortement abaissée ; elle passe de 50µg/L à 25µg/L pour fin 2003 et 10µg/L pour fin 2013.
- ✓ L'analyse d'autres paramètres est possible de façon épisodique, sur des territoires plus limités : arsenic, sulfate, température...

## Les pesticides

Associé aux notions de progrès, de propreté, de facilité, l'usage des pesticides s'est généralisé en quelques décennies.

Mais aujourd'hui, avec du recul et face à la banalisation des traitements, médecins et scientifiques, collectivités et services de l'état, associations de consommateurs et d'environnement appellent à reconsidérer cette pratique.

L'omniprésence des pesticides dans notre environnement est susceptible de porter atteinte à notre santé et à notre patrimoine. Il y a urgence à réduire l'utilisation des pesticides.

Au delà des évolutions de la législation vers plus de restrictions, ce sont nos comportements qu'il faut changer.

Les pesticides « tueurs de fléaux » sont essentiellement des produits chimiques destinés à combattre « les ennemis » des cultures .  
Ce sont des poisons qui ne peuvent être considérés comme des produits anodins.

Ils présentent des risques pour notre santé à deux niveaux :

- ✓ les risques directs ou toxicité aiguë
  - par la peau et les muqueuses
  - par inhalation en respirant poussières ou vapeurs de produit
  - par ingestion en portant ses doigts à sa bouche
- ✓ les risques différés dans le temps ou toxicité chronique. Ces risques sont à la fois
  - inévitables
  - difficiles à évaluer

car les sources d'exposition passives aux résidus de pesticides sont multiples ( eau, air, aliments)

Les pesticides sont présents dans tout notre environnement ;

- ✓ par ruissellement ou lessivage, on les retrouve dans les eaux de surface ou souterraines
- ✓ par absorption par les plantes, les animaux et les micro-organismes on les retrouve dans la chaîne alimentaire

Les agriculteurs, les administrations et les collectivités, tous utilisateurs de pesticides sont les principaux responsables de cette pollution. Le jardinier amateur est lui aussi concerné.

**Quand il n'est pas possible de les substituer, il est impératif de respecter les conditions de mise en œuvre et le dosage indiqué par le fabricant.**



**Pesticides  
Danger!**

## Aire de pique-nique Tourmente

Dans notre bulletin de septembre-octobre 2002 nous vous informions de la prochaine végétalisation de l'aire de pique-nique.

Début décembre, 9 élèves de 1<sup>ère</sup> Bac Pro du lycée AGROTEC de Seyssuel dirigée par leur professeur Mme BENHASSEN, commençaient les travaux de plantation. Les espèces locales ont été choisies de façon à bien s'intégrer dans le paysage et offrir une diversité d'essences.

Depuis 1998/99, début de la réalisation de cette aire de pique-nique le lycée AGROTEC a collaboré activement à la mise en forme de cet espace (débroussaillage, élagage...).

La commune a beaucoup apprécié ce partenariat.

Le 7 avril 2003, G.BOURGUIGNON recevait en mairie de Chuzelles les élèves d'AGROTEC et leur professeur pour les féliciter du travail accompli.

Une visite sur place permettait de constater la bonne reprise des végétaux.

Merci aux responsables d'AGROTEC qui ont accepté cette collaboration fructueuse et aux élèves, en souhaitant d'autres projets sur notre commune avec ce lycée.



**Le groupe en visite sur l'aire de pique-nique.**

**Laboratoire régional d'analyses des eaux**

Agréments du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Environnement.

Accréditation COFRAC 1-1142 - Programmes 100-1 et 100-2.

1<sup>er</sup> Agréments et bordes d'accréditation communiqués sur demande.

géré par as.po.san (association régie par la loi de 1901) - siret 779 626 274 00220 ape 751Z

Perrine Chevallier, docteur en pharmacie, directeur

60, allée Saint-Exupéry • ZIRST  
38330 Montbonnot-Saint-Martin  
Tél. 04 76 90 43 48 • Fax 04 76 90 34 14

N° Echantillon : 51542

SDEI

Rue Laverlochère  
ZA de l'Abbaye

38780 PONT EVEQUE

Code Client : 960

**RAPPORT D'ANALYSE N° 51542**

Page 1 / 3

Analyse : TYPE D  
V/REF :

Pour le compte de : SDEI  
Commune : CHUZELLES  
Syndicat : SIE NORD DE VIENNE  
Zone de prélèvement : 684  
Lieu de prélèvement : CHUZELLES  
Point de prélèvement : Groupe scolaire (évier cuisine restaurant scolaire)  
Origine de l'eau : Captage chez Pemier  
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE APRES DESINFECTION  
Mode de traitement : Bixyde de chlore  
Prélèvement effectué le : 10/02/2003 à 12:20  
Par : D. ROBIN, agent préleveur

Importance des pluies dans les 10 jours précédents : Faibles  
Température atmosphérique du lieu de prélèvement : 2.0 °C  
Température de l'eau : 7.1 °C  
Échantillon réceptionné le : 10/02/2003

Observations :

Copie envoyée à :  
DDASS - 38000 GRENOBLE  
LYONNAISE DES EAUX - 01160 LAGNIEU

**RAPPORT D'ANALYSE N° 51542**

Page 2 / 3

**ANALYSE BACTERIOLOGIQUE SOMMAIRE (B2)**

Cofrac	Libellé	Méthode	Résultat	VMA
O	Bactéries aérobies revivifiables à 22°C (UFC/ml)	NF EN ISO 6222	0	
O	Bactéries aérobies revivifiables à 37°C (UFC/ml)	NF EN ISO 6222	0	
O	Coliformes (UFC/100 ml)	NF EN ISO 9309-1	0	0
O	Coliformes thermotolérants (UFC/100ml)	NFT 90414	0	0
O	Streptocoques fécaux (UFC/100ml)	NF EN ISO 7890-2	0	0

**ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE REDUITE (C1)**

Cofrac	Libellé	Méthode	Résultat	VMA
	Odeur (Qualitatif)		NULLE	
	Saveur (Qualitatif)		NORMALE	
O	Couleur en mg/l de Pt	NF EN ISO 7887	0	15
O	Conductivité en µS/cm à 25°C mesurée à 19.8 °C	NF EN 27888	630	
O	pH à 19.8 °C	NFT 90008	7.39	
O	Turbidité en unité N.T.U.	NF EN ISO 7027	<0.10	2

Cofrac	Libellé	Méthode	Résultat	VMA
O	Nitrate en mg/l (NOS)	NF EN ISO 10304-1	27.0	50

**RAPPORT D'ANALYSE N° 51542**

Page 3 / 3

**ANALYSE BACTERIOLOGIQUE :**

Le nombre total de bactéries est faible.

Absence de germes test de contamination fécale.

**ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE :**

Caractères organoleptiques normaux. Minéralisation importante. Turbidité faible.

**CONCLUSION :**

Eau présentant des caractéristiques bactériologiques et chimiques conformes aux normes des eaux destinées à la consommation humaine (Décret du 03/01/89), pour les paramètres analysés.

COFRAC : L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, paramètres identifiés par le symbole O. Les interprétations et conclusions ne sont pas couvertes par l'accréditation.

Sauf mention particulière les analyses sont toutes réalisées dans les délais préconisés dans les normes analytiques.

Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

V.M.A. : Valeur maximale admissible exprimée dans l'unité du paramètre (décret du 03/01/89).

UFC : Unité formant colonie.

Date d'édition : 24/02/2003

V. AMMANNATI  
Ingénieur QualitéP. CHEVALLIER  
Directeur



**Stage post-permis**



L'Isère dit non à la délinquance routière.

Pour inciter les jeunes conducteurs isérois, principales victimes des accidents de la route, à respecter les règles de conduite, le conseil général leur offre un stage post-permis sécurité.

Ce stage s'adresse aux jeunes conducteurs isérois âgés de 18 à 25 ans ayant obtenus leur permis de conduire en 2003.

Les dossiers d'inscription sont à retirer au conseil général de l'Isère ou dans les 225 auto-écoles du département.

**Contact :**

Cellule « jeunes-conducteurs » du conseil général de l'Isère  
7, rue Fantin Latour  
38000 Grenoble  
Tel : 04-76-00-60-15  
[Jeunes-conducteurs@cg38.fr](mailto:Jeunes-conducteurs@cg38.fr)  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)

**Coordination de l'Action Sociale**

Afin de renseigner les personnes, pour la constitution de leurs dossiers de retraite complémentaire ARRCO, AGIRC, IRCANTEC, le CICAS tient des permanences dans le département, conjointement avec la CRAM de Lyon.

**CICAS**

48, avenue de l'Europe  
38029 GRENOBLE  
cedex 2  
Tél. 04 38 49 24 70

Réception  
Du lundi au vendredi  
De 8h30 à 17h00

**L'attribution de la retraite complémentaire est un droit**

**Elle n'est pas attribuée automatiquement.  
Il faut en faire la demande.**

**Permanence à Vienne :**

Maison de quartier d'Estressin  
Tous les mercredis  
De 9h00 à 12h00 – 13h30 à 16h00 sur rdv

**Communauté d'Agglomération du Pays Viennois – Consultance architecturale**

Permanences gratuites de l'architecte conseil du C.A.U.E de l'Isère, Mme Sylviane PINHEDE

Prendre rendez-vous au 04-74-78-78-76  
Espace saint Germain – Bâtiment Antarès  
30, avenue Général leclerc  
38200 Vienne

**Vendredi après-midi**

- 16 mai 2003
- 23 mai 2003
- 13 juin 2003
- 20 juin 2003
- 27 juin 2003
- 18 juillet 2003

**Bruits de voisinage**

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 1997, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse, débroussailluse, taille-haie, tronçonneuse, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

## Nouveaux commerces

Les anciens bâtiments du garage des Pins accueillent maintenant 5 sociétés.

- 1 pizzeria
- 4 sociétés dont l'activité est liée à la moto : ventes, réparations, vêtements, accessoires

Nous leur souhaitons la bienvenue sur la commune.

## Fêtes des mères

Conjointement avec l'AFR (Association des Familles Rurales) la municipalité vous invite le :

**dimanche 25 mai 2003 à 11h00**

sous le préau de l'école élémentaire à l'occasion de la fêtes des mères.

## Pont de l'ascension

### Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères se fera le samedi 31 mai au matin.

Les containers devront être sortis le vendredi soir.

### Mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée au public le vendredi 30 mai 2003 ( installation de la vogue sur la place de la mairie)

## Déchetterie intercommunale – Villette de Vienne

### Les horaires d'ouverture :

- . lundi de 14h00 à 18h00
- . mercredi et samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

Afin de pouvoir effectuer des contrôles sur le site, il est demandé aux usagers de bien vouloir se procurer une vignette auto-adhésive en mairie sur présentation de la carte grise du véhicule (une seule vignette par foyer).

## Horaires de la piscine intercommunale de Villette de Vienne

### PISCINE

(☎ 04-74-57-96-45)

enfant de 4 à 13 ans      adulte dès 14 ans

#### unité

2.80€

3.80€

#### carnet de 10 entrées

18.00€

30.00€

(économie de 10€)

(économie de 8€)

#### horaires

##### hiver

##### été

lundi	16h30 à 19h15	11h00 à 19h45
mardi	17h00 à 18h45	11h00 à 19h45
mercredi	15h00 à 18h45	11h00 à 19h45
jeudi	fermé au public	11h00 à 19h45
vendredi	16h30 à 18h45	11h30 à 19h45
samedi	14h00 à 17h45	11h00 à 19h45
dimanche	10h00 à 12h45	10h00 à 18h45

fermeture de la caisse 15 mn avant horaires indiqués

### REMISE EN FORME

(☎ 04-74-57-96-45)

#### entrée journée

9.00€

carnet de 6 entrées

carnet de 12 entrées

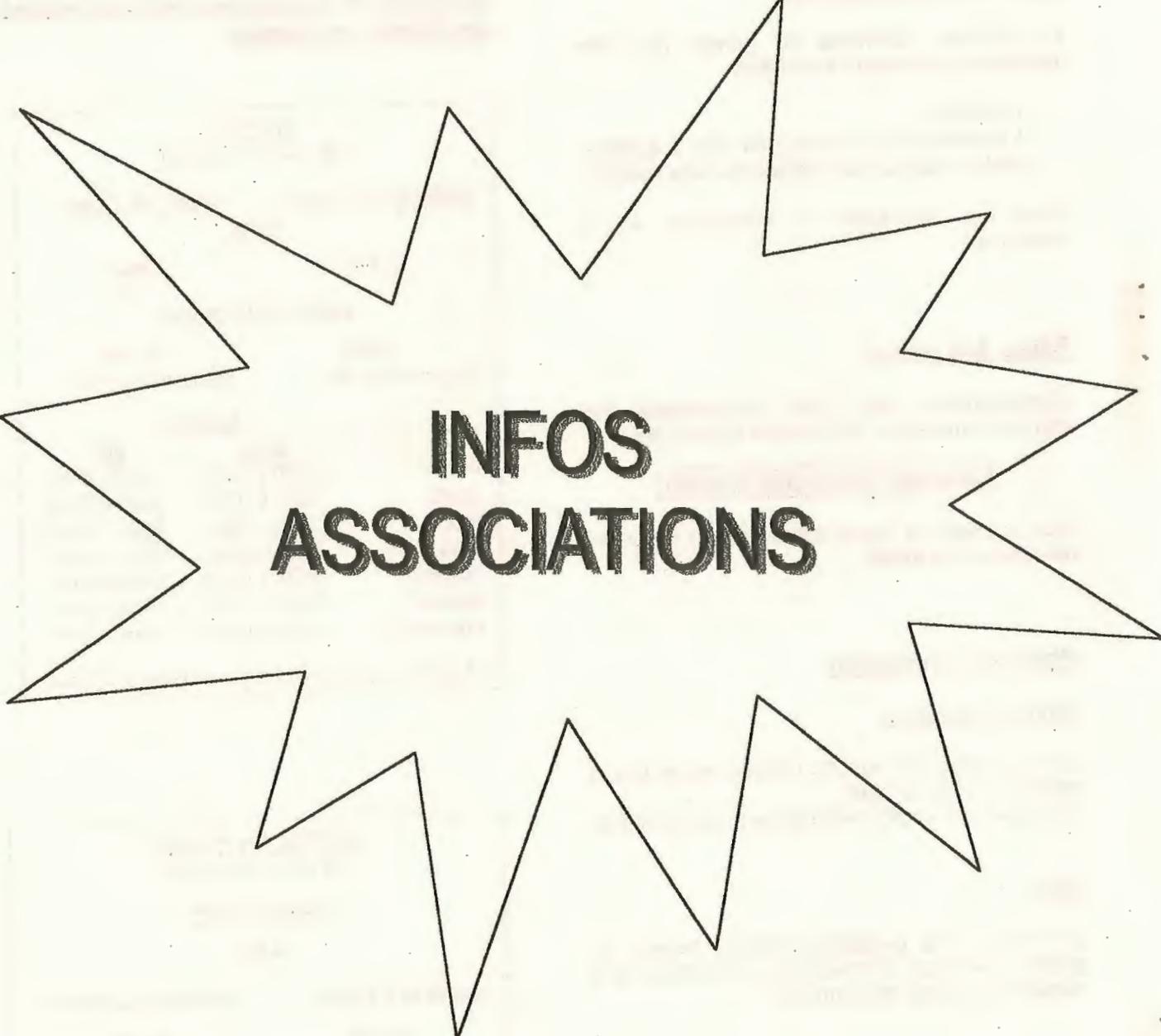
38.00€

70.00€

#### horaires

lundi	14h00 à 19h45
mardi	9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h45
mercredi	9h00 à 18h45
jeudi	9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h45
vendredi	14h00 à 18h45
samedi	9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h45
dimanche	10h00 à 12h30

**ATTENTION FERMETURE ETE  
DU 30 JUIN AU 31 AOUT**



# **INFOS ASSOCIATIONS**

**Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.  
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.**

## **ARYNA-VOYAGES**

Nôtre très modeste Association (loi 1901), poursuit ses activités et avec une certaine réussite.

Après les voyages : Mexique (1997), Vietnam du Nord (1998), Pérou (2000) Inde du Sud (2002),  
le projet pour 2004 est un circuit de 15 à 17 jours en CHINE .

Un aperçu des richesses de la civilisation, de l'architecture, d'une nature étonnante et variée, des  
villes immenses, la liste serait bien longue à détailler.

Voici quelques indications : PEKIN : les Palais, la Cité Interdite, la Grande Muraille....

XIAN : Pagodes, Armée enterrée (nécropole de + 6000 guerriers)..

SUZHOU : les Jardins, les Canaux....

SHANGHAI : le Bund, Marché, Jardin.....

Le Sud, vers GUILIN rencontre avec les Minorités Dong ou Miao, paysage karstique aux  
formes étranges, la pêche avec les cormorans sur la rivière Li....

Avec un petit groupe très convivial et très sympathique, nous accomplirons comme à chaque  
voyage, un geste humanitaire (par exemple des fournitures scolaires ou de la nourriture achetée  
sur place...) qui sera défini pendant nos soirées trimestrielles.

Pour toutes informations, renseignements : Mr Guy RAYNAL \* « Le Rival »\* 38200 CHUZELLES  
Tél/fax : 04 74 57 91 62

A L'OCCASION DE SON  
**CENTENAIRE**

**L'HARMONIE  
DE SEYSSUEL-CHUZELLES**  
organise

# FESTIVAL MUSICAL NORD-ISERE

les 17 et 18 mai 2003

sous chapiteau au stade des cures de Seyssuel

## Associations musicales participantes :

- Harmonie de Seyssuel-Chuzelles - S-7 Barth (Seyssuel)
- Ensemble Instrumental de l'Ecole de Musique (Seyssuel-Chuzelles)
- La Cle des Chants (Chuzelles) - Tourn' Sol (Seyssuel)
- La Cigale (Vienne) - L'Allobroge (Vienne) - Union Musicale (Vienne)
- L'Etoile Jardinoise (Jardin) - Transmusical (Jardin)
- La Fraternelle (St Georges d'Espéranche) - L'Espéranche (St Georges d'Espéranche)
- La Vulpilienne (La Verpillière) - L'Echo de la Sèvenne (Luzinay - St Just Chaleyssin)
- Harmonie d'Heyrieux - A Fond de Sax (St Jean de Bournay)
- Union de la Vallée (Eyzin-Pinet)

## Programme du week-end :

17 mai : Concert anniversaire de l'Harmonie de Seyssuel-Chuzelles,  
20h30 avec la participation des anciens musiciens de l'Harmonie.

## 18 mai : Festival de Musique de Musicabi Nord-Isère

- 9h45 Messe avec la participation de la Cigale et de la Chorale Tourn' Sol.
- 11h30 Défilé dans le village avec les Batteries-Fanfane du secteur de Vienne.
- 12h15 Cérémonie commémorative.
- 12h30 Apéritif Concert..
- 15h00 Concert des Harmonies du secteur de Vienne.

*Avec*  
**Chuzelles, Histoire & Patrimoine**  
*du printemps à l'été*

\*\*

Les expositions à la chapelle Saint-Maxime

**samedi 17 mai 15 h ~ 18 h 30**

**sculptures & moulages :**

R. Mielczarek & Marie Arnaud

\*

**samedi 21 juin 15 h ~ 18 h 30**

**collages :**

« l'animal en nous »

J. Roche

\*

**samedi 19 juillet 15 h ~ 18 h 30**

**créations infographiques :**

« terres humides »

E. Trouillet

\*

**samedi 20 septembre 15 h ~ 18 h 30**

**motifs décoratifs :**

de Pompéi au XVIII<sup>e</sup>

N. Papillon

\*\*

Journée du patrimoine de pays

**dimanche 15 juin 10 h ~ 19 h**

**une journée à l'étang**

au Domaine des saules

(repas, animations, parties de boules,  
 lecture de paysage, parcours découverte, etc.)

*L'association Chuzelles, Histoire et Patrimoine sera heureuse de vous accueillir &  
 de partager avec vous quelques moments de découvertes naturelles & culturelles.*

Informations : tél. 04 74 57 91 26 ~ E-mail : [chp38@voila.fr](mailto:chp38@voila.fr)

## Inventaire des fontaines, lavoirs et puits de l'Isère

La FRAPNA-Isère (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature) et la FAPI (Fédération des Associations de Patrimoine de l'Isère) s'allient pour la réalisation d'un inventaire des fontaines, puits et lavoirs du département de l'Isère. *Chuzelles, Histoire & Patrimoine* s'associe à cette démarche destinée à valoriser le patrimoine rural du département.

La fin de l'opération est prévue pour octobre 2003. Elle débouchera sur la publication d'un catalogue et d'un album de photos.

Cette opération est simple et à la portée de tous. Il s'agit de recenser une tranche de notre petit patrimoine bâti, mémoire de la vie d'autrefois.

Un concours photo sur ce thème est ouvert à tous, notamment aux écoles. Le premier prix est un appareil photo numérique.

L'action s'adresse aux associations patrimoniales et environnementales, à leurs adhérents, aux écoles et surtout à l'ensemble de la population. Dans l'esprit de la FRAPNA et de la FAPI, les associations locales ne sont pas censées se substituer aux personnes privées pour la réalisation de cet inventaire. Il s'agit d'une démarche volontaire des propriétaires. La majeure partie de ce patrimoine lié à l'eau est du reste en domaine privé. Les constructions disparues – par exemple l'ancienne fontaine de la place – sont aussi concernées.

Des fiches de participation à ce recensement, avec renseignements à donner sur ces constructions, sont disponibles en mairie.

*Chuzelles, Histoire & Patrimoine* (04 74 57 91 26) se fait le relais de cette opération. L'association pourra, par exemple, aider à remplir les fiches et les centraliser pour envoi.

# L'association familiale de CHUZELLES

vous invite

## dimanche 1 juin 2003

à son

# RALLYE CHAMPETRE



## pédestre - VTT

( env. 10 kms )

( env. 25 kms )



Départ entre 8h00 et 8h30 parking de la salle des fêtes de Villette de Vienne

(une participation de 2€ par adulte sera demandée)

A partir de 12h30 un apéritif sera servi à tous les participants à l'aire de pique-nique de Chuzelles, suivi d'un repas champêtre

adulte : 8.5€

enfant ( - de 10 ans ) : 5.0€

*N'oubliez pas assiettes, verres, couverts, pain, eau, tables et chaises de camping...*

renseignements et inscriptions pour le repas (avant le 25 mai 2003)

Renée PRAS : 04-74-57-92-45

Michèle GARDAIS : 04-74-57-91-66

Michel PRAS : 04-74-85-71-92

**venez nombreux partager un agréable moment de convivialité**

# On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs !!!



à l'occasion des feux de la St Jean le football club de la Sevenne et l'association Villett'danse vous invitent à les rejoindre à la salle des fêtes de Vilette de Vienne

samedi 14 juin 2003  
à partir de 18h00



pour casser les 2000 œufs nécessaire à la confection d'une omelette géante.

## Au programme

- ★ 18h00 confection de l'omelette
- ★ 20h00 dégustation de l'omelette
  - ★ 21h30 défilé aux lampions
  - ★ 22h00 feux de la st jean
  - ★ 22h30 feu d'artifice
- ★ 23h00 grand bal gratuit

**venez nombreux**



**CENTRE DE LOISIRS  
DE 4 ANS ET JUSQU'A 14 ANS  
VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDI  
VACANCES DE JUILLET  
DU LUNDI 30/06 AU VENDREDI 1/08/03  
EN AOÛT DU 25/08 AU 4/09/03**



**MODALITÉS D'INSCRIPTIONS**

aucune inscription par téléphone

**VOUS MUNIR**

carnet de santé de l'enfant

attestation d'assurance responsabilité civile

attestation de la CAF de Vienne confirmant votre quotient familial

remplir fiche de renseignements

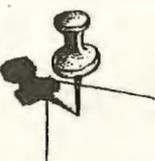
carte d'adhésion familiale et annuelle obligatoire 7,60 euros

**DATE DES INSCRIPTIONS : 17/18/19 JUIN DE 10H A 20H**

**Les séjours sont à régler en totalité à l'inscription**

nous pouvons accorder des règlements en plusieurs fois

nous acceptons les chèques vacances et notre agrément peut permettre des remboursements de votre C.E



LE CENTRE RECHERCHE DES CATALOGUES DE TAPISSERIE - DES EMBALLAGES DE CAMEMBERT  
DES BOITES OU EMBALLAGES EN BOIS - PETITES CAISSETTES BOIS - DES JOURNAUX -

**MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**

afin de gérer correctement le centre de loisirs et d'avoir une équipe d'animations en place de prévoir les activités, suivant les normes du Ministère de la Jeunesse et des sports vous devez inscrire vos enfants le **17/18/19 JUIN 03** (au delà un autre tarif sera appliqué) et pendant le fonctionnement du centre il est impératif de les inscrire une semaine à l'avance .

ARRIVÉE DES ENFANTS DE 7H30 à 9H30

DÉPART DES ENFANTS DE 17H A 17H55 à 18 HEURES LE CENTRE DOIT FERMER

en juillet une sortie extérieur en car

**PROGRAMME DE JUILLET DISTRIBUÉ PAR L'ÉCOLE DÉBUT JUIN**

NOUS REMERCIONS : -les Instituteurs (trices) pour cette distribution  
-le club de badminton de Luzinay pour l'initiation offerte au centre  
-La Mairie de Luzinay pour le prêt de la salle  
-L école de Chuzelles pour le prêt de matériel - les parents et particuliers pour leurs dons de matériel

**EN JUILLET AU CENTRE UN PETIT APERÇU DES ACTIVITÉS**

**SEMAINE FICTION DÉCOUVRETE**

**SEMAINE DANSES ET SPORTS - COMÉDIE MUSICALE**

**SEMAINE CIRQUE ET PUIS ...SORTIES DÉCOUVRETES**



# CLASSES EN 3

Traditionnellement, l'Association des Classes de Chuzelles organise le défilé des Classards dans le village, suivi d'une soirée agrémentée des Feux de la St Jean.

Cette manifestation, avec la Fête de la Musique, aura lieu cette année le

**Samedi 21 Juin à partir de 18h45  
sur l'esplanade du Mille Club**

***Nous espérons vous y retrouver très nombreux.***

Courant septembre ou octobre, nous organiserons une autre manifestation (randonnée pédestre et VTT ?), puis d'ici la fin de l'année 2003, les Classards et leur famille se réuniront pour le banquet annuel.

Si vous faites partie des Classes en 3 (même les 2003...) et que vous n'avez pas été contacté(e) ou si vous ne vous êtes pas encore inscrit(e), et que vous êtes intéressé(e) par ces manifestations, n'hésitez pas à contacter les membres du bureau :

Laurent DERRIERE	04 74 57 05 44	Président
Claudine BOURGUIGNON	04 74 31 77 74	Vice-Présidente
Christine SEBASTIAO	04 74 53 19 45	Secrétaire
Cathy CZIMOWSKI	04 74 57 44 61	Secrétaire Adjointe
Marie-Christine BESSIERE	04 74 53 35 87	Trésorière
Armand SEBASTIAO	04 74 53 19 45	Trésorier Adjoint

ou bien à retirer un bulletin d'inscription à la Mairie ou à la Boulangerie Oudoire.

**Il n'est pas encore trop tard, mais dépêchez-vous !...**

**A très bientôt**

# RANDONNEE PEDESTRE

dimanche 18 mai 2003



## RAPPEL

L'association familiale de CHUZELLES vous propose dimanche 18 mai 2003 une randonnée pédestre à la journée dans le Vercors (dénivelé: environ 500 m). Circuit aux alentours de Corrençon en Vercors avec traversée de la magnifique prairie d'Herbouilly.

Départ en voitures particulières de Chuzelles à 7h30 précise place de la mairie. Prévoir le pique-nique.

Si vous êtes intéressés rendez-vous dimanche 18 mai place de la mairie. Pour tout renseignement complémentaire pouvez contacter :

Renée PRAS : ■ 04 - 74 - 57 - 92 - 45

Bulletin tiré à 800 exemplaires  
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles  
N° 65 Dépôt légal - avril 2003



**FLASH SPECIAL**

## **INFORMATION PDU (Plan de Déplacement Urbain) de la communauté d'agglomération du pays viennois**

Le projet de PDU du pays viennois sera soumis à enquête publique **du lundi 9 juin 2003  
au mardi 13 juillet 2003.**

L'enquête se déroulera dans les 18 mairies de la communauté d'agglomération du pays viennois (CAPV), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

pour Chuzelles

mardi et jeudi de 8h30 à 11h30  
mercredi de 10h30 à 11h30  
vendredi de 13h00 à 17h00

Mr Jean CHAMBROSSE ingénieur conseil génie civil , commissaire enquêteur, recevra en mairie aux jours et heures suivants :

19 juin 2003 mairie de Chuzelles de 9h00 à 12h00  
26 juin 2003 mairie d'Estrablin de 9h00 à 12h00  
3 juillet 2003 mairie de Reventin Vaugris de 9h00 à 12h00  
11 juillet 2003 mairie de Vienne de 14h00 à 17h00

Toute personne peut rencontrer le commissaire enquêteur dans toutes les mairies où il sera présent.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet PDU pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés dans chaque mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

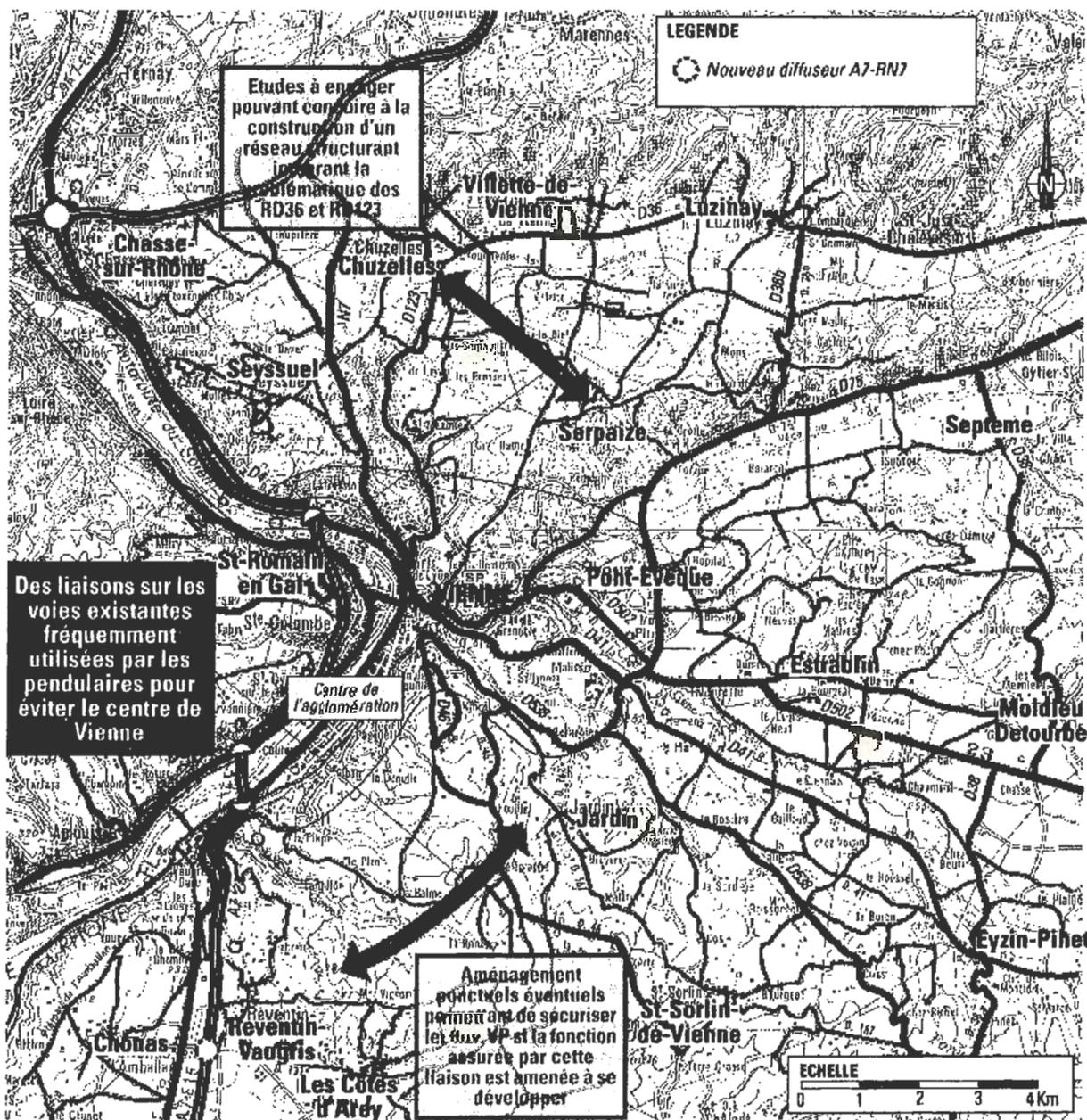
CAPV  
Espace St Germain  
Bâtiment Antarès  
BP 263  
38217 VIENNE CEDEX

**Le dossier du projet de PDU est d'ores et déjà consultable en mairie**

## En quoi Chuzelles est-il concerné ?

Dans les propositions d'actions issues du diagnostic il est envisagé une voie nouvelle traversant la commune de part en part.

Extrait du projet de PDU « .. Au nord, nouvelle voie reliant la D75 à la N7... »



carte extraite du rapport de projet de PDU

Avant que le projet devienne réalité il est important que les chuzellois donnent leur avis lors de l'enquête publique.

**Vous êtes tous concernés riverains, agriculteurs, commerçants, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, amis de la nature, ..... chuzellois, chuzelloises**

**EXPRIMEZ-VOUS !**